

# CONSEIL DE QUARTIER

## Quartier Bellerie

### Conseil de quartier La Bellerie du 06/01/2023

Personnes présentes : 8 + 2 excusés + 10 absents

### Prochains événements

- Samedi 4 février 2023 à 16h aura lieu la traditionnelle manifestation annuelle « un arbre, un enfant » **sur le site de la Bellerie.**
- Lundi 20 février 2023 de 15h à 19h : don du sang à l'Atrium (Établissements Français du Sang)
- Dimanche 12 mars 2023 : Carnaval dans les rues de la ville / Jardin des Rives
- **Vendredi 17 mars 2023 à 19h00 : Conseil de quartier**
- Mardi 21 mars 2023 au dimanche 26 mars 2023 : semaine citoyenne. Nous organiserons un ramasse des détritiques dans notre quartier probablement le 25 ou 26 mars (à préciser).
- Samedi 3 juin 2023 à 17h00 : **Fête de quartier Bellerie**

### Points à planifier/préciser suite à la réunion

- **Balade environnement** : balade dans le quartier à pied ou à vélo pour déterminer la position de futures plantations ou aménagements verts. Si vous avez déjà des idées où de la verdure serait nécessaire, vous pouvez les faire remonter auparavant à vos conseillers.
- **Communication** : création d'un espace « Ce que vous devez savoir absolument » sur le site internet de la ville où seraient regroupées les informations essentielles pour chaque habitant (plan mobilité, planning des grands projets, planning des travaux .....). Chaque conseil de quartier doit travailler sur le contenu de cet espace internet.
- **Communication** : Est-il possible de mettre en place une liste de diffusion pour notre quartier où les habitants intéressés viendraient s'inscrire et recevraient les informations diffusées automatiquement dans leur boîte mail ?
- **Idées de manifestations dans le quartier** : afin d'améliorer le vivre ensemble au sein de notre quartier, nous recherchons des idées de manifestations pouvant être mises en place. N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions.
- **Service civique** : Pour renforcer la concertation citoyenne à Saint-Avertin, la municipalité a décidé d'ouvrir des missions à un service civique à compter de mars 2023. Peut-être connaissez-vous un/une jeune qui serait intéressé(e) par ces missions décrites dans le lien ci-dessous : <https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/participation-a-lanimation-de-la-concertation-citoyenne-63b591ae5797061dca5d3edb>. N'hésitez pas à faire suivre autour de vous et à contacter la Mairie pour tout complément d'information

### Fiches de demandes en cours

Nos demandes principales sont transmises via des fiches de demande à Madame Petit qui gère l'organisation et le suivi des conseils de quartier. Ces fiches sont ensuite transmises aux différents services de la Mairie en charge du point demandé.

	Demande	Action
1	Suppression panneau publicitaire passage piéton rue de Verdun école Henri Adam	Information du conseil de quartier Château-Fraisier. L'appel d'offre pour les publicitaires est en cours et il est demandé dans cet appel d'offre d'enlever ce panneau.
2	Passage piéton rue des Pierres Plates	Discuté lors de la mise en place des places de stationnement temporaires. Un emplacement définitif sera décidé une fois les places de stationnement figées.
3	Marquage places de stationnement rue des Pierres Plates	Essai en cours : la Mairie a installé des emplacements de stationnement temporaires pour test. Après quelques semaines/mois de test, une analyse serait effectuée avec les riverains.
4	<del>Nettoyage décharge sauvage chemin de Beauvais</del>	<del>Nettoyage fait par les équipes techniques de la mairie — Fiche clôturée</del>
5	Changement position des stops intersection rue du Moulin à Vent / Pierres Plates / Ormeau	Relance à faire à la Mairie.
6	Installation miroir intersection rue de la Canauderie et Pierres Plates	Réponse de la Mairie : l'installation d'un miroir n'est possible que si une des voies de l'intersection est munie d'un stop et le miroir se trouve alors en face de cette voie. Le conducteur ne peut regarder le miroir que si il est arrêté. Il n'est donc pas possible d'installer un miroir actuellement à cette intersection. <b>Fiche clôturée</b>
7	Concertation des habitants de la rue du Moulin à vent pour l'emplacement des zones de stationnement	Action à suivre suite expérimentation rue des Pierres Plates
8	Entrée skate park : l'entrée actuelle est dangereuse	Nouvelle fiche

## Informations générales ville de Saint-Avertin

### Extinction éclairage public

Retour sur la concertation citoyenne, éclairage public : 840 réponses sur le sondage et un vote plus important pour l'extinction de 0h à 5h soit 45 k€ d'économie (425 points lumineux éteints).

Préambule : Le Maire explique les 3 axes principaux

1. Biodiversité (l'éclairage nocturne perturbe la faune)
2. Santé (l'éclairage nocturne peut perturber le sommeil des personnes avec fenêtre donnant sur l'éclairage)
3. Economie (impact budget Tours métropole : les travaux de modification sont payés par la commune mais le gain d'électricité est fait par Tours métropole)

L'éclairage est géré par 91 armoires électriques. Des relais seront indispensables à mettre en place : coût 43K€ pour dissocier les réseaux.

Des expérimentations par secteur vont être mises avec l'extinction de l'éclairage sur ces plages horaires : à étudier avec un groupement de riverains et sur des armoires dissociées comme par exemple GRAND CEDRE, autour GRANDS CHAMPS, soit au niveau de structures collectives.

Pour tester le ressenti des habitants, test sur un mois puis étendre sur d'autres secteurs. Les riverains seront prévenus par courrier. La mise en place des extinctions se fera au fur et à mesure des modifications des armoires de commande de ces éclairages.

Les axes structurant de la ville (D976, avenue de Beugaillard, du Général de Gaulle, rue de Cormery) garderont l'éclairage toute la nuit.

L'extinction pendant le créneau de 23h00 à minuit pose des problèmes de sécurité pour les enfants/ados/adultes quittant les salles de sports à 23h00 et rentrant chez eux à pied ou à vélo. Ce créneau n'est donc pas retenu.

### **Composteurs**

Des composteurs de déchets verts vont être installés dans certaines résidences après mise en place d'un petit comité d'habitants de la résidence pour gérer correctement ces composteurs. Le compost généré sera alors mis à disposition en priorité pour les habitants de la résidence puis des services espaces verts de la ville si non utilisé. Cette mise en place se fera avec l'aide de l'association spécialisée « zéro déchet Touraine ». L'association existe depuis 6 ans et travaille sur la réduction des déchets en passant par des projets de compost, promotion des emballages réutilisables, fabrication de produits « maison », « stop pub » sur les boîtes aux lettres.... Un travail a débuté avec Tours Métropole sur les 22 communes pour la mise en place de compost collectif : un marché de 3 ans depuis l'été 2022 a permis d'établir un plan d'action de 20 sites par an sur le territoire métropolitain financés par la Métropole. 12 dispositifs sont déjà en place sur les communes de Tours et Joué les Tours. Les conditions à réunir sont de trouver des emplacements arborés, à proximité des habitations mais pas trop pour les désagréments olfactifs.

### **Travaux**

- Les travaux vont reprendre (ont repris !) rue de Cormery sur la partie sud de la route, toujours pour la rénovation des réseaux d'eau. La municipalité est tributaire de la disponibilité des entreprises réalisant les travaux qui n'ont pu gérer la rue de Cormery en une seule fois.
- Chaussée rue du Nouveau Bois : les travaux de finition de la chaussée rue du Nouveau Bois vont débuter en 2023.
- Des travaux de rénovation et d'enfouissement des réseaux vont avoir lieu rue Léon Brûlon également en 2023.

A noter que la fin des travaux de voiries conditionne la mise en place de certaines actions du plan de circulation. Il est en effet impossible de modifier la circulation alors que certaines rues sont fermées pour travaux sans générer d'importantes perturbations pour les habitants.

## **Questions / Propositions diverses**

### **Communication**

La diffusion des informations auprès des habitants du quartier est un sujet récurrent abordé lors de nos conseils de quartier. Cette problématique est également abordée régulièrement par les autres quartiers. Il est en effet difficile de toucher tous les habitants quels que soient les moyens utilisés :

- Prospectus dans les boîtes aux lettres : nécessite beaucoup de travail pour la distribution. N'est pas toujours lu car mélangé aux autres pubs. Génère des déchets et un coût important.

- Information sur un site web comme celui de la Mairie : nécessite d'aller chercher soi-même l'information avec parfois des chemins d'accès complexes.
- Information via les réseaux sociaux : tous les habitants ne sont pas évidemment pas connectés à Facebook ou d'autres réseaux sociaux. De plus, les pages Facebook comme Les Habitants de Saint-Avertin bien qu'assez informatifs et bien gérés sont également parfois sources de conflits et de discussions stériles. Ces pages ne peuvent pas être utilisées pour de la communication officielle de la Mairie.
- Panneau d'affiche numérique dans la commune : Monsieur le Maire est opposé à cette solution qui génère une pollution visuelle, environnementale. D'autre part, il y a maintenant obligation d'éteindre les affichages lumineux la nuit.

L'application [AppCom](#) utilisée par la Marie permet déjà de recevoir des informations sur son téléphone avec des notification mais il faut évidemment avoir un smartphone ou une tablette et avoir installé l'application. Mais comme toute solution numérique, elle s'adresse essentiellement aux personnes connectées.

Notre conseil de quartier fait la proposition d'une liste de diffusion qui permettrait de diffuser les informations importantes du quartiers (expérimentations, travaux, événements, ...) aux personnes inscrites à cette liste. La réglementation RGPD rend cette proposition délicate et la légalité de cette possibilité doit être vérifiée.

Lors du COPIL des conseils de quartier, il a été proposé la mise en place de panneaux d'affichage/vitrines fermées à des emplacements stratégiques des quartiers. Il s'agirait d'un affichage papier géré par les membres du conseil de quartier. Les contraintes de ce type d'affichage sont les suivantes :

- Mise en place sur un emplacement appartenant à la Mairie
- Gestion et mise à jour régulière
- Emplacement visible à pied (passage fréquenté devant l'emplacement comme par exemple à proximité d'une école ou d'un commerce)

La Mairie propose d'installer ces vitrines à l'entrée des écoles de la ville.

## **Lutte contre les incivilités**

La plupart des points abordés lors du conseil de quartier relèvent d'incivilités (circulation, stationnement, déchets, ...). Le conseil demande un renforcement des contrôles répressifs par la police municipale.

## **Communication**

Le sujet de l'affichage sur le site internet de la Mairie des emails ou coordonnées des membres du conseil du quartier a été une nouvelle fois abordé. Les membres du conseil de quartier ont un avis partagé sur cette question. Il est décidé pour l'instant de n'indiquer que l'adresse email générique du conseil de quartier et les référents du quartier retransmettront les emails reçus sur cette adresse aux membres du conseil proches de la personne ayant fait la demande.

## **Arbre rue du Moulin Potier**

La Marie confirme que l'arbre entre la rue du Moulin Potier et la rue du Nouveau Bois ne sera pas enlevé.



## Accès Skate Park

Le conseil de quartier demande à nouveau un aménagement de l'entrée du Skate Park allée du Chêne. Cette entrée est extrêmement dangereuse car placée dans un virage sans visibilité pour les automobilistes. L'emplacement étant isolé, le danger est important pour les enfants/ados.

Le conseil de quartier demande un déplacement de l'entrée dans une zone moins dangereuse. Il est demandé également l'installation d'une signalisation/ralentisseur pour les automobilistes.



